

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Réforme de l'IAE : Matignon valide les premiers acquis.**

*Après plusieurs mois de travaux et négociations au sein du CNIAE sur la réforme des financements du secteur, le Premier Ministre a validé hier, 31 juillet, les recommandations de l'instance portées par Christiane DEMONTES, sa Présidente. Ces recommandations tenaient largement compte des préconisations portées par la fédération COORACE en lien très étroit avec la Fnars et Emmaüs. Leur validation permet de considérer comme acquis les points et revendications suivants, qui devront, pour certains, être intégrés dans la loi de finances 2014 :*

- **la généralisation de l'aide au poste à l'ensemble des entreprises conventionnées**

L'aide au poste sera constituée de 2 parties :

- un socle, avec un montant par ETP d'insertion spécifique à chacun des types de conventionnement IAE (proratisé pour chaque entreprise en fonction du nombre d'ETP d'insertion),
- une partie modulable par entreprise, vue comme un « bonus » pour les entreprises allant au-delà de leurs missions de base

- **les montants de la partie socle seraient les suivants** (incluant un taux moyen de modulation de 5 % des montants totaux) :

- Entreprises d'insertion : 10 500 €
- Entreprises de travail temporaire d'insertion : 4 463 €
- Ateliers et chantiers d'insertion : 20 160 €
- Associations intermédiaires : 1 365 €

Ces montants sont l'aboutissement d'âpres négociations qui se sont tenues ces derniers mois et jusqu'à ces derniers jours. Pour rappel, le montant encore prévu il y a peu pour les ACI était de 18 500 € et pour les AI de 1 000 €.

- **les montants de la partie modulable** (pouvant représenter jusqu'à 10 % du montant socle) **devraient être définis selon des critères simples, opérationnels et peu nombreux axés sur**

- les publics
- l'effort d'insertion
- les résultats

- **le maintien du financement par les Conseils généraux**
- **la mise en place d'un conventionnement pluriannuel**
- **la répartition objective par territoire de l'enveloppe dédiée**
- **le principe de l'indexation du montant de l'aide au poste sur le SMIC**
- **la non remise en cause des exonérations diverses dont les entreprises bénéficient actuellement**
- **la reconnaissance pour les entreprises de l'IAE de leur mission de développement territorial alliée à leur mission d'insertion**

Malgré ces avancées certaines, la fédération COORACE reste fortement préoccupée par la défense des structures qui, malgré les augmentations des budgets alloués au secteur pourraient se trouver en difficulté suite à la réforme. **La fédération veille aujourd'hui à ce que qu'aucune entreprise, quelle que soit sa taille et son type de conventionnement, ne puisse être perdante à l'issue de la réforme.**

***A propos de COORACE :***

*COORACE, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, rassemble 500 entreprises, principalement des secteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des services à la personne (SAP). Ces entreprises partagent une même vision : celle d'une société intégrante dans laquelle chacun peut construire sa place en tant que citoyen et acteur des échanges économiques et sociaux. A son service, elles développent un nouveau modèle économique, solidaire et durable, ancré dans les territoires, créateur de richesses, de services et d'emplois de qualité accessibles à tous. [www.coorace.org](http://www.coorace.org)*

**Porte-parole de la fédération COORACE  
et de son réseau d'entreprises : Christophe CHEVALIER**

**Contact presse : Fanny CARPENTIER**

**Tél. : 01 49 23 70 58**

**Mail : [fanny.carpentier@coorace.org](mailto:fanny.carpentier@coorace.org)**

17, rue Froment – 75011 PARIS  
Tél.01 49 23 70 50 – Fax 01 48 05 67 98  
courrier@coorace.org